

Pour une Europe solidaire, plus proche des citoyens



Les associations de solidarité réunies au sein de l'Uniopss se mobilisent et interpellent les candidats aux élections européennes.

Du 22 au 25 mai 2014, les élections du Parlement européen - 751 députés - auront lieu dans les Etats membres de l'Union européenne (le 25 mai en France).

A cette occasion, les associations du secteur sanitaire, social et médico-social, acteurs de la société civile, souhaitent apporter leurs contributions aux débats préparatoires de ce scrutin. Exerçant un rôle spécifique dans la construction des politiques sociales de notre pays (détection des besoins, construction et mise en œuvre de réponses adaptées), elles entendent manifester leur engagement européen et leur attachement à l'édification d'une Europe sociale et solidaire.

4 enjeux majeurs

L'Union Européenne a adopté la charte des droits fondamentaux qui reconnaît un ensemble de droits personnels, civils, politiques, économiques et sociaux aux citoyens de l'UE. Ces droits sont relatifs à la **dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la citoyenneté et la justice.**

Le réseau Uniopss-Uniopss et les associations de solidarité se mobilisent pour que l'Europe se dote d'une politique ambitieuse afin de **renforcer les droits des personnes** et notamment les plus vulnérables :

- ① **Pour une politique européenne des solidarités**
- ② **Pour élargir et consolider la reconnaissance des acteurs de solidarité au niveau européen**
- ③ **Pour renforcer la citoyenneté européenne**
- ④ **Pour assurer un meilleur accès des personnes aux droits sanitaires, sociaux et médico-sociaux**

4 enjeux pour construire une Europe solidaire

1. Pour une politique européenne des solidarités

- Agir en faveur de l'accès du plus grand nombre à des systèmes de santé performants et solidaires
- Lutter contre la pauvreté et pour l'inclusion active des personnes en situation de fragilité
- Prendre en compte les observations de la société civile des pays membres sur les plans nationaux de réforme
- Faciliter l'accueil et l'accès aux droits des étrangers et réfugiés
- Soutenir le manifeste européen du Droit des enfants d'Eurochild
- Impulser une politique plus ambitieuse en faveur de la jeunesse.

2. Elargir et consolider la reconnaissance des acteurs des solidarités au niveau européen

- Promouvoir une meilleure reconnaissance de l'ESS, notamment de son secteur associatif
- Améliorer la transposition des directives européennes : services sociaux d'intérêt général (SSIG), marchés publics, ...
- Reconnaître et prendre en compte la non lucrativité, par une fiscalité adaptée et à travers l'initiative sur l'entrepreneuriat social
- Adopter les statuts européens de la mutuelle, de la fondation et de l'association
- Développer un cadre juridique européen visant à adapter le droit aux spécificités des services sociaux d'intérêt général.

3. Renforcer la citoyenneté européenne

- Mettre en place une éducation citoyenne européenne
- Renforcer des lieux d'échange entre les citoyens et les institutions européennes
- Promouvoir un modèle européen ancré sur les territoires
- Elaborer une charte européenne du dialogue civil.

4. Assurer un meilleur accès des personnes aux droits sanitaires, sociaux et médico-sociaux

- Favoriser l'accès à la protection sociale et à la santé
- Faciliter l'accès aux droits pour les personnes les plus vulnérables
- Mettre en place un revenu minimum décent et adéquat
- Faire progresser la politique européenne du droit des migrants et des demandeurs d'asile
- Renforcer la politique européenne en faveur des emplois de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Assurer l'accès au droit de vote pour toute personne en situation d'exclusion et de fragilité
- Agir en faveur d'un véritable droit à l'alimentation en Europe qui ne se limite pas à la seule distribution de denrées.

Quelques chiffres-clés

sur le secteur social, sanitaire et médico-social non lucratif en France et en Europe

Les associations sanitaires et sociales en France emploient plus d'un million de salariés en 2012, soit 55 % de l'emploi associatif.

Acteur majeur du sanitaire et social, le secteur privé non lucratif (principalement associatif) représente un tiers de l'offre dans les domaines suivants : ♦ Santé ♦ Personnes âgées ♦ Accueil de la petite enfance

Il représente plus de 80 % de l'offre dans les domaines suivants :

♦ Handicap ♦ Lutte contre la pauvreté et l'exclusion ♦ Jeunes en danger

Caractéristiques des associations :

♦ La non lucrativité ♦ L'impact en termes d'emploi ♦ La citoyenneté et la cohésion sociale ♦ L'innovation sociale

Dans l'Union Européenne : L'économie sociale représente plus de 14 millions de salariés en Europe. De 2002 à 2010, elle est passée de 11 millions à 14 millions de salariés, soit une croissance de l'emploi de 26 %, en pleine crise.

La majeure partie de ces salariés, 8,6 millions, font partie du secteur associatif.¹

¹ Etude CIRIEC d'octobre 2012.

14 questions aux candidats à l'élection européenne 2014

En tant que candidat, quel sera votre rôle pour une Europe solidaire plus proche des citoyens ?

1. Solidarités

- De quelle manière selon vous lutter contre la pauvreté en Europe ?
- Que pensez-vous de l'objectif d'assurer un véritable droit à l'alimentation pour tous qui dépasse la simple distribution alimentaire ?
- Comment agir en faveur de l'accueil et l'accès aux droits des étrangers et réfugiés ?

2- Soutien aux associations du secteur social, sanitaire et médico-social

- Comment améliorer la clarté, la mobilisation et l'accessibilité des fonds européens au service du citoyen ?

[Fonds social européen (Fse), Fonds européen de développement régional (Feder) et Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), mais aussi tous les programmes européens]

- Pensez-vous que la réglementation des aides d'Etat (SIEG, services d'intérêt économique général) est adaptée aux associations, fondations et mutuelles sanitaires et sociales ?
- Quelles mesures prendre, selon vous, pour une adaptation de l'application aux associations des règles relatives aux services d'intérêt économique général ? Comment faire pour que la législation européenne tienne compte des spécificités liées à la non lucrativité ?
- Comment, selon vous, garantir un cadre approprié aux services sociaux d'intérêt général ?

3- Citoyenneté européenne

- Selon vous, quels moyens mettre en place pour renforcer le sentiment d'appartenance à la citoyenneté européenne ?
- Que pensez-vous mettre en œuvre pour faciliter l'appropriation des politiques européennes et l'accès aux fonds européens qui s'y rapportent, par les acteurs locaux ?
- Comment, selon vous, renforcer le dialogue civil européen ? Comment comptez-vous agir pour faire reconnaître le rôle des associations au niveau européen ?

4 - Accès aux droits

- Quelle politique et quels moyens pourriez-vous mettre en place pour renforcer l'accès aux droits ?
- Afin de lutter contre la pauvreté, ne serait-il pas possible de généraliser un revenu minimum européen décent et adéquat ?
- Comment selon vous permettre une comparaison des bonnes pratiques entre les Etats membres s'agissant du mal logement ?
- L'Union Européenne a adopté la charte des droits fondamentaux : que pensez-vous faire pour la promotion de ces droits ?

L'Uniopss

Unir les associations pour développer les Solidarités

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) unit, défend et valorise les acteurs non lucratifs de solidarité. Elle porte auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations sanitaires, sociales et médico-sociales.

L'Uniopss est présente sur tout le territoire au travers de 23 Uriopss (Unions régionales) et de plus de 100 fédérations, unions et associations nationales qui représentent 25 000 établissements et services du monde de la solidarité et qui mobilisent 750 000 salariés et plus de 200 000 bénévoles en équivalent temps plein.

Son expérience, sa connaissance du terrain et ses valeurs humanistes en font un observateur privilégié des besoins sociaux et un acteur majeur des politiques sociales.



Les valeurs qui nous rassemblent

- ▶ Primauté de la personne
- ▶ Non lucrativité et solidarité
- ▶ Participation de tous à la vie de la société
- ▶ Innovation dans les réponses sociales, alimentées par l'observation des besoins

www.uniopss.asso.fr